

A Pont-Audemer, un agent du lycée Risle-Seine agressé par un élève

Une altercation a eu lieu devant le lycée Risle-Seine, mercredi 9 septembre dernier, à Pont-Audemer (Eure). Le ton est monté et un agent de l'établissement a été frappé.

Une altercation entre un agent et un élève du lycée Risle Seine a tourné à l'agression mercredi dernier à proximité de l'établissement (photo d'archives).

La scène s'est produite mercredi dernier, en début d'après-midi, à proximité du lycée Risle Seine de Pont-Audemer (Eure). Un agent du personnel a été agressé physiquement par un élève âgé de 17 ans, à proximité de l'établissement.

Lire aussi : Près de Pont-Audemer, des conteuses transmettent le plaisir de lire en racontant des histoires

L'agent quittait son travail en voiture lorsque le jeune circulant à vélo lui aurait coupé la route. Stupéfait, le conducteur âgé de 55 ans l'interpelle « pour sermonner le jeune sur son comportement », rapporte le capitaine André Guidoux, commandant en second de la compagnie de brigades de gendarmerie de Pont-Audemer.

Il se serait ensuite fait insulter, ce qui l'a poussé à s'arrêter. Et le ton est monté.

Frappé aux côtes

C'est à ce moment-là que la situation dégénère. Selon les premiers éléments recueillis, le jeune homme, mineur, aurait d'abord dégradé le véhicule avant de frapper l'homme aux côtes.

Le rapport fait état d'une zone tuméfiée au niveau des côtes. Il a été arrêté trois jours, atteste le capitaine Guidoux.

L'homme a porté plainte auprès de la gendarmerie. Le mineur devrait être interrogé cette semaine.

Lire aussi : Près de Pont-Audemer, Catherine Vuillard propose ses conseils bien-être aux futurs parents

À noter que l'élève et l'agent n'ont jamais eu le moindre différend au sein de l'établissement. Ils ne se connaissaient d'ailleurs pas.

Pour le proviseur, Philippe Teyssier, interrogé la semaine dernière, l'établissement ne peut pas prendre de décision disciplinaire à l'encontre de l'élève car les faits ont eu lieu sur la voie publique :

C'est un fait divers entre un jeune et un automobiliste à l'extérieur du lycée. Ce n'est pas une relation entre un élève et un professeur.

Le proviseur a quand même pris une mesure d'éloignement temporaire. L'élève a été exclu jusqu'au 19 septembre afin d'éviter qu'il ne croise l'agent du personnel. Mais quelle décision sera prise après cette date ?

Une action des professeurs ?

Selon nos informations, les professeurs se disent choqués par cette agression et craignent le retour de l'élève au sein de l'établissement. Si tel était le cas, ils pourraient exercer leur droit de retrait.

C'est un jeune en difficulté scolaire. On va regarder si on peut lui proposer une formation dans un autre établissement afin d'éviter que lui et l'agent ne se rencontrent, nous a confié Philippe Teyssier.